

# COMMUNE de MONTFLEUR

Mairie n°4 rue sous la ville 39320 Montfleur

Tél : 03 84 44 30 70

Courriel : commune.montfleur@orange.fr

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2020 A 20 HEURES

*Conseillers en exercice : 11 Présents : 8 Pouvoir : 1*

L'an deux mille vingt, le lundi quatorze septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 08/09/2020, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Montfleur, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude NEVERS, Maire.

Conseillers présents : Jacqueline AURINE, Michel CHAVANT, Raphaëlle COURVOISIER, André GONTIER-ACKERMANN, Jean-Claude NEVERS, André PERICO, Jean-Louis TISSOT, Sylvain TUANI.

Excusé ayant donné pouvoir : Sylvie PASQUELIN (Pouvoir à André PERICO)

Excusés : Nathalie GUYENET, Guillaume VERHEECKE

Absent : ////////////////

Secrétaire de séance : Jacqueline AURINE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Par 9 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

- Donne son accord pour le versement du fonds de concours d'un montant de 7 404,65 € à la Communauté de Communes Terre d'Emeraude se rapportant aux travaux de voirie réalisés en 2019 au hameau de St-Pierre soit 50 % de la somme totale.
- Autorise M. le Maire à signer la convention correspondante.

Par 9 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

- Modifie la date d'entrée dans l'appartement de la mairie loué à M Arnaud KULINCKX au 1 er octobre 2020 en raison des travaux non achevés.
- Fixe le loyer à 340 € par mois.
- Donne son accord au remboursement de la caution totale soit 300,00 € à l'ancienne locataire.

Par 9 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

- Apporte la précision quant à la délégation accordée au Maire relative aux demandes de subventions en fixant le plafond à la somme de 50 000 € par dossier.

Par 9 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

- Modifie la délibération se rapportant aux délégués du Sictom en remplaçant les mots « désigne au Sictom par désigne à la Communauté de Communes Terre d'Emeraude ».

Par 9 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

- Désigne comme référent communal au SR3A Mme Raphaëlle COURVOISIER.

Par 5 voix POUR, 4 voix CONTRE, 0 abstention :

- Décide d'adhérer au système permettant le paiement en ligne des titres et des factures émis par la commune dénommé PAYFIP.

Questions diverses : En raison du Covid, le Conseil Municipal annule le repas de fin d'année offert aux personnes âgées de + de 65 ans et donne son accord de principe pour des colis.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Jean-Claude NEVERS

